

## CONFORMITÉ DES COMPOSANTES ÉLECTRIQUES SYSTÈMES DE POMPAGE

Date de réception :

Le présent formulaire doit être rempli par l'électricien qualifié qui a effectué l'installation de toutes les composantes électriques du système de pompage installé à l'endroit suivant :

\_\_\_\_\_ (désignation officielle),  
conformément au permis d'installation numéro \_\_\_\_\_

Le présent document certifie que les éléments cochés ci-dessous sont installés et conformes aux normes :

- Les interrupteurs, flotteurs et raccordements se trouvant dans le réservoir sont certifiés selon la norme C22.1 du *Code canadien de l'électricité*, relative aux emplacements où peuvent se trouver des vapeurs ou des liquides corrosifs ou une humidité excessive.
- Des interrupteurs de niveau sont fournis pour la mise en marche et l'arrêt de la pompe ainsi que pour le déclenchement de l'alarme de niveau élevé et la coupure du système d'alimentation en eau.
- Le dispositif qui déclenche l'arrêt de la pompe est placé au-dessus de la pompe de façon que cette dernière soit toujours immergée lorsqu'elle est en marche.
- Le circuit qui alimente les interrupteurs de niveau est indépendant de celui de la pompe.
- Les interrupteurs de niveau sont installés sur un système de fixation ou sur un arbre à flotteurs de façon à pouvoir être enlevés et entretenus selon les spécifications.
- L'interrupteur de niveau élevé coupe automatiquement l'alimentation électrique de la pompe du système d'alimentation en eau du bâtiment.
- L'interrupteur de niveau élevé active également un signal d'alarme lumineux et sonore.
- Le circuit de l'alarme lumineuse et sonore de niveau élevé doit être indépendant de celui de la pompe. Si le dispositif avertisseur est à l'extérieur, le signal sonore doit être audible dans un rayon de 30 m.
- Les avertisseurs d'alarme lumineux et sonores sont installés dans un endroit approprié de manière à ce que le signal d'alarme de niveau élevé soit facilement vu et entendu par les occupants du bâtiment.
- Les installations électriques du système sont conformes à la norme CSA 22.1-12. Les boîtes de commande et de jonction situées à l'extérieur du bâtiment sont conformes à la norme NEMA 4X.
- Tous les travaux électriques ont été effectués en vertu d'un permis d'électricité par un entrepreneur-électricien titulaire d'une licence de catégorie C (ou supérieure), et sont conformes à la norme C22.1 du *Code canadien de l'électricité*.
- Tous les systèmes électriques, y compris les commandes de la pompe et les avertisseurs, ont été testés avec succès.

Entreprise électrique : \_\_\_\_\_

Signature de l'électricien : \_\_\_\_\_

Nom (en lettres détachés) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Signé le : \_\_\_\_\_